

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

TAXONOMIE ET NOMENCLATURE
UNEP/CMS/COP12/Doc.25.3

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

Le projet de Résolution sur la Taxonomie et nomenclature présenté dans l'Annexe 4 du document est recommandé à l'adoption par la Conférence des Parties.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Eu égard aux oiseaux :

- La référence proposée pour les oiseaux est très importante, néanmoins, elle est onéreuse et d'accès difficile pour de nombreux pays. La CITES utilise également d'autres références. Le Comité pour les animaux de la CITES évaluera l'impact de l'adoption de la même référence.
- Le travail de désagrégation des familles d'oiseaux a des implications différentes aux niveaux taxonomiques supérieur et inférieur, par exemple au niveau des familles et à celui des espèces. Ce travail doit être mené de toute urgence et l'adoption d'une nouvelle référence pour les passereaux offre une bonne occasion de réaliser cette analyse.
- En ce qui concerne la nouvelle référence, des informations sont disponibles en ligne gratuitement sur le site internet d'HBW Alive (en anglais uniquement). La recherche par espèce donne accès à des informations sur sa nomenclature et sa taxonomie, et la classification complète est présentée sur la page de chaque espèce, sur la colonne de droite, avec une option « Show genus text (Afficher le texte de genre) », qui offre également des explications sur tout changement relatif au traitement des genres. Comme le souligne le projet de résolution, « la taxonomie et la nomenclature biologiques sont dynamiques ». BirdLife International actualisera à l'avenir la nomenclature et la taxonomie des passereaux, ainsi que des non-passereaux, avec des mises à jour datées de sa checklist, correspondant à celles de la Liste rouge de l'UICN. Elles seront disponibles (en anglais) sur <http://datazone.birdlife.org/species/taxonomy>.
- En septembre 2017, l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) révisera sa taxonomie et décidera quelle référence adopter parmi une série d'options, entre lesquelles le Handbook of the Birds of the World.

Eu égard aux poissons :

Le Conseil approuve de manière générale les propositions du document :

- La version en ligne de Eschmeyer, W. N., R. Fricke, and R. van der Laan (eds.), Catalog of Fishes: Genera, Species, References (<http://researcharchive.calacademy.org/research/ichthyology/catalog/fishcatmain>) doit être adoptée comme référence pour les poissons lors de l'inscription de nouvelles espèces aux Annexes de la CMS.

- Le Secrétariat doit garder une copie imprimée de la référence en ligne comme référence standard pour les espèces récemment inscrites.
- Étant donné que la nouvelle taxonomie pour les Mobulidae est susceptible d'être à nouveau modifiée prochainement, il convient comme suggéré d'adopter une approche conservatrice à cet égard et de ne pas adopter lors de la COP12 la nouvelle taxonomie pour les Mobulidae de la version du 28 avril d'Eschmeyer.
- L'application de l'ancienne taxonomie n'aura pas de répercussions négatives sur la conservation des Mobulidae, puisque toutes ces espèces sont inscrites aux Annexes de la CMS.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS DES PROPOSITIONS POSSIBLES DE REVISION DU TEXTE

Quelques corrections à l'Annexe 3 du document UNEP/CMS/COP12/Doc.25.3 ont été suggérées :

Eu égard aux poissons :

Page 8, dernière ligne du tableau

- Le nom de famille de *Pangasianodon gigas* devrait être *Pangasiidae*.

Pages 6 et 7 (tableau)

- Une référence à White et al. 2017 devrait être incluse.
- *M. japonica* sera répertorié sous le nom *M. mobular* dans la prochaine version actualisée du catalogue en ligne d'Eschmeyer